

Projets de paysage

Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace

Jennifer Buyck

Dessiner la campagne pour dessiner la ville

Designing countryside to create cities

Le sens et le rôle de la notion de paysage au sein des pratiques françaises et contemporaines de fabrique urbaine et plus particulièrement métropolitaine ont été ici questionnés. Pour ce faire, nous nous sommes intéressés aux procédures mises en place par les Schémas de cohérence territoriale, les Scot¹. Cet outil a effectivement retenu notre attention dans la mesure où il représente un outil central du système d'anticipation spatiale français. De plus, son échelle d'intervention, se focalisant sur des intercommunalités, lui permet en effet de prendre en compte les milieux incertains de l'urbanité contemporaine. Enfin, ce nouvel outil, à la fois dynamique et structurant, est un document stratégique de la planification française dont les objectifs affichent clairement la volonté de penser le développement urbain au regard des préoccupations environnementales contemporaines.

Du paysage au sein des fabriques métropolitaines

Le paysage est apparu dans ce cadre comme une des thématiques les plus courantes des Scot qu'ils concernent ou non des métropoles. La préservation et la mise en valeur du paysage font notamment partie des orientations de projet incontournables. Cependant, les points de vue sur le paysage peuvent aussi donner lieu à des actions moins courantes telles que la définition d'un projet urbain façonné par une qualification singulière du paysage. Parmi les Scot métropolitains, trois semblent mettre en place de telles attitudes en matière de paysage. Il s'agit des Scot de l'aire métropolitaine bordelaise², de l'agglomération de Montpellier³ et du Pays de Rennes⁴. Après avoir comparé ces trois Scot, tant par rapport à leur contexte respectif qu'au regard des projets de fabrique développés, nous avons mis en place une méthodologie d'analyse afin d'appréhender la notion de paysage au sein des trois projets de fabrique. Dans ce cadre, des entretiens semi-directifs des principaux acteurs des Scot observés ont été réalisés⁵. L'objectif de cette démarche était de mettre en exergue les représentations individuelles du paysage et de questionner la possibilité d'une représentation collective de ce dernier.

À travers l'analyse de ces trois démarches, le paysage a été révélé comme faisant l'objet d'un consensus ambitieux. Le paysage a ainsi permis de réunir et de faire dialoguer des acteurs différents et aux aspirations parfois contradictoires. Il a aussi rendu possible de mettre sur le même plan des parties disjointes d'un même territoire tout en tenant compte de la diversité des échelles en jeu. Cependant, par un complément d'analyse, nous avons constaté que c'est essentiellement le pays, justement porteur de paysage, qui joue réellement ce rôle de socle commun. Les représentations individuelles du paysage ont traduit une importante fragmentation de l'entendement même du paysage. Chacun le perçoit en fonction de son propre prisme, qu'il soit personnel ou professionnel. Il apparaît tantôt comme un lieu singulier d'ici ou d'ailleurs. Il est parfois une valeur particulière plus ou moins abstraite. En tout état de cause, il ne constitue jamais une représentation collective une et indivisible. Une vision commune du paysage semble plutôt relever d'une mise en réseau de points de vue démultipliés du paysage. Ainsi, le paysage, ancré dans le pays, en est une projection complexe. Cette dernière, en permettant notamment la réunion des deux paradigmes du paysage, paysagiste et paysager, a légitimé la création d'une notion majeure induisant une reformulation des objectifs généraux des projets de fabrique. Dans ce contexte, le paysage s'est imposé au sein des trois projets comme un gage de qualité urbaine

6.

Le paysage, complexe actif des processus de fabrique métropolitaine, n'est pas apparu comme un impondérable du projet, une notion allant de soi, mais a réellement été discuté au sein des débats entre acteurs. Il s'est nourri des représentations individuelles qui l'ont porté. Cependant, un certain nombre de refus ont émergé. Définissant le paysage par son négatif, ils sont venus inscrire le paysage dans le monde du vivant et du mieux-vivre en ville. La notion de paysage a donc filtré les orientations générales des projets afin de les reformuler et de les mettre en cohérence. Enfin, au sein de ces fabriques métropolitaines par le paysage, nous avons distingué des signes annonciateurs d'un renouveau des relations entre l'urbain et le rural. Bien que les concrétisations dans le réel de cette reconsidération du partenariat entre la ville et la campagne soient quelque peu contrastées, il nous semble que ce sujet mérite toute notre attention dans la mesure où l'imaginaire sous-entendu pourrait être porteur de nouvelles mythologies urbaines.

Une campagne en mouvement pour une métropole en projet

Ainsi, le paysage, complexe actif de la fabrique métropolitaine, permet la reformulation et la mise en cohérence des objectifs des différents projets. Cette reformulation nous a tout particulièrement intéressée dans la mesure où elle semble véhiculer un nouveau partenariat entre l'urbain et le rural. L'expression d'Alfred Peter, paysagiste ayant participé à l'élaboration du Scot montpelliérain, « dessiner la campagne pour dessiner la ville⁷ » illustre parfaitement cette hypothèse par laquelle penser la métropole par le paysage donne lieu à un renouveau des relations unissant l'urbain et le rural : « Et donc, on a construit une démarche qui était basée sur deux principes fondamentaux. Le premier, c'est que sur un territoire somme toute assez petit on avait vraiment l'intention de faire un projet, qu'on pouvait ensuite décliner dans tous les domaines mais qui reste en projet. Et la deuxième caractéristique, c'est qu'on avait inversé notre regard sur la planification en prenant l'hypothèse de travail, la thématique, que tu connais, qui est "dessiner la campagne pour dessiner la ville". Voilà je pense que c'est les deux points principaux. En tout cas, c'est ma lecture⁸. »

Ce nouveau partenariat est aussi exprimé dans les autres projets. Un représentant de l'agence d'urbanisme bordelaise voit notamment dans le paysage un moyen « de réintroduire la nature en ville, dans les villes existantes⁹ » et « c'est un vrai gisement de projets qui se dessine derrière ça¹⁰ ». Un autre urbaniste de la même agence parle même de « développer un projet qui refonde les relations entre la nature et la ville¹¹ ». Les espaces ouverts, souvent agricoles, deviennent alors qualifiants pour la métropole en faisant partie intégrante des grandes trames écologiques : « Les grands corridors écologiques [...] peuvent assurer leur continuité d'un territoire à un autre. Mais ça je n'en parlerai pas. [...] On peut s'imaginer que dans 20 ans, 30 ans, ils participent pleinement de la ville, de l'organisation urbaine¹². »

Le Pays de Rennes va plus loin dans ce domaine en s'engageant pleinement dans la question de l'agriculture des espaces ouverts métropolitains. Les « champs urbains », concrétisation spatiale d'un oxymore, en sont le plus bel exemple : « On a notamment un de nos outils, appelé le "champ urbain", qui est un peu ce lieu privilégié de rencontres parce

que ce sont des lieux à la fois très sous pression, des lieux qui ont pu être convoités pour urbanisation, et que l'on veut maintenir vraiment agricoles. Ceci surtout car ils sont assis sur des bases agricoles mais aussi paysagères et récréatives de proximité. Ce sont des lieux privilégiés d'accès à la campagne pour les habitants. Mais, il ne faut pas non plus que cela devienne une nature sous cloche ni que ce soit uniquement une ferme pédagogique. Il faut que ce soit quelque chose de viable économiquement¹³ ».

Ces « champs urbains » sont en définitive des espaces ouverts stratégiques de la métropole au même titre que les centres urbains pour les espaces bâtis. Il s'agit de leur « équivalent dans la ruralité¹⁴ ». Ils répondent à des enjeux intercommunaux et sont proches des espaces bâtis, donc soumis à de fortes pressions foncières. Enfin, les équipements, existants ou mis en place, qui ponctuent ces espaces ont un rôle d'animation à l'échelle de la métropole : « Donc, le champ urbain, c'est un lieu de projets pas forcément extensif, ni de densification, mais c'est un territoire commun à plusieurs communes et sur lesquels il peut y avoir des projets intercommunaux. Ceci avec des notions de protection très forte puisque les champs urbains sont les seuls secteurs qui sont limités au niveau cadastral, à la parcelle, et qui font l'objet d'une protection spécifique. On ne peut pas urbaniser à l'intérieur des champs urbains. On peut introduire des mutations agricoles, diversifier les activités, pérenniser diverses fonctions agricoles, mais on ne peut pas urbaniser, implanter un bâtiment lourd, mettre de l'habitat à l'intérieur¹⁵. »

Nouveaux programmes ou nouvelles modalités de fabrique métropolitaine ?

Cependant, la concrétisation des nouvelles relations entre urbain et rural s'avère délicate. En effet, les « champs urbains » sont-ils la partie visible d'un changement plus profond du rapport entre urbanité et ruralité ? Ou, au contraire, occultent-ils par une innovation restreinte la continuité des relations entre ville et campagne ? Cette action localisée de création des champs urbains ne permettrait-elle pas de protéger l'agriculture périurbaine, voire de la renouveler, à un endroit précis afin de laisser faire ailleurs ? Des propos recueillis au syndicat mixte du Pays de Rennes apportent quelques éléments de réponse à ces interrogations. Ils affirment notamment que les « champs urbains » ne représentent qu'une première étape par rapport à un projet plus global dans lequel il s'agira dans le futur de se positionner. Ils soulignent aussi que la définition à la parcelle des « champs urbains » est nécessaire mais limite le développement de nouvelles relations entre urbanité et ruralité : « Je pense effectivement que ça va aider, ça va changer la perception de l'agriculture, ça va continuer le dialogue. Et du coup, je pense que maintenant on a dépassé ça, mais l'écu est un peu désemparé. Ils disent "bon d'accord on a fait ça, et après ?". "J'ai gardé le terrain et regardez ce qui s'y passe ! C'est de la friche ou c'est de l'agriculture fermée qui ne fait pas pour autant des espaces intéressants". Donc voilà, la difficulté maintenant est là. Mais bon, cela vient de la priorité donnée dans le Scot, c'est-à-dire de ne pas consommer l'espace, ne pas amener de nouveaux habitants dans les espaces de campagne, de limiter la constructibilité de ce qui n'est pas agricole en terrains agricoles. L'idée était vraiment d'afficher ça. Et c'est parfois caricatural parce qu'on a eu besoin d'aller très fort dans ce sens-là pour dire stop "là on a besoin de ces terres agricoles" et la ville doit se contenir¹⁶. »

Enfin, au-delà des problèmes relatifs à la mise en place de telles structures, un des acteurs souligne pour sa part que le projet commun n'est pas idyllique pour autant. Pour lui, même si personne n'en parle ouvertement, la composante économique semble avoir échappé au projet collectif. De tels aveux viennent quelque peu nuancer notre propos sur la fabrique métropolitaine par le paysage dans la mesure où la mise en place d'actions extérieures au projet collectif nous montre par ailleurs la fragilité des bases sur lesquelles repose le renouveau des partenariats entre ville et campagne : « Je vais être très honnête. Autant on a tendance à penser que tout ce que l'on a mis en place en matière de déplacements, en matière de réseaux intercommunaux, en matière de densité, de limitation du grignotage des espaces agricoles et environnementaux, le Scot est quand même efficace. Autant sur la partie économique, le concept de conception n'a pas du tout été le même. Je dirai qu'il y a eu consensus politique sur la façon de faire le Scot globalement, sur la partie économique chacun a beaucoup plus revendiqué son territoire¹⁷. »

Cultiver le rêve de ruralité dans les projets de fabrique métropolitaine

Cependant, par-delà les réalités contrastées de la mise en place des nouveaux partenariats, nous voulons ici insister sur le rôle et l'impact de l'imaginaire dans de telles mises en relation. Pour ce faire, nous souhaitons d'abord revenir sur les propos de Bertrand Folléa, paysagiste sollicité pour l'élaboration et la révision du Scot bordelais. Il soulignait en effet durant l'entretien que le lien entre quantité et qualité des espaces ouverts ne va pas de soi. La forêt de pins bordelaise n'est pas un espace communément entendu en tant que paysage : « La forêt est très particulière. La relation de Bordeaux à la forêt, au sens où ce qui est forêt est précieux par exemple, n'est pas admise par tous. Dans toute la ville de Rennes, où il n'y a pas beaucoup de forêts, la forêt est précieuse. Les forêts sont très patrimonialisées. Elles sont rares, très patrimonialisées et c'est des situations qu'on va trouver aussi en Île-de-France. Par exemple, autour de Paris ce qui est stable, en tant qu'espaces non bâtis dans la région Île-de-France, ce sont les forêts. Et ce pour plein de raisons : culturelles, historiques, etc. Mais de fait elles tiennent, en quelque sorte, face à la pression et le développement. À Bordeaux, c'est un peu différent¹⁸. »

Le travail de l'équipe de maîtrise d'œuvre est donc de faire émerger cette conscience du paysage. Il s'agit donc de le qualifier en l'hybridant afin notamment de mettre sur un même plan les perceptions visuelles et les considérations écologiques. Il convient de donner à voir, de donner matière à se projeter dans et par le paysage. Les modes de représentation sont en ce sens tout à fait essentiels afin de faire rêver à partir d'un « reconnaissable » non « situé » : « L'intérêt aussi d'un Scot, je crois, c'est qu'on peut définir des principes d'aménagement et qu'on peut les illustrer autrement que par carte. Ça c'est intéressant aussi. Et on s'est pas privé de le faire d'ailleurs sur Bordeaux c'est-à-dire qu'on a eu à un moment une réflexion sur comment est-ce qu'on représente finalement les principes qu'on veut porter et on a choisi de le faire par des perspectives un peu aériennes qui schématisaient, en quelque sorte, sans vouloir représenter un lieu précis pour éviter que ce soit trop conjoncturel quelque part. Donc, ça schématisait d'une certaine manière une situation reconnaissable mais pas située. C'est un peu compliqué. Mais c'est un peu ça. C'est-à-dire on est dans une schématisation qui n'est pas trop abstraite pour qu'on reste dans l'échelle un

peu sensible, qu'on comprenne qu'il y a du bâti, de la vigne, qu'il y a des espaces vivriers, qu'il y a de la forêt, qu'il y a de l'activité, des routes, etc.¹⁹. »

Il convient donc de relever le rôle majeur des stratégies de communication qui laisse place à l'imaginaire. Les « champs urbains » apparaissent dans ce cadre comme « la pointe visible du projet agricole²⁰ » permettant de faire rêver « les Parisiens », c'est-à-dire les urbains. Les « champs urbains » véhiculent alors un rêve d'habitat métropolitain et de proximité au monde rural : « On a fait les champs urbains pour les Parisiens... Et pour communiquer sur l'extérieur. Pour ma part, l'agriculture est très importante et pas uniquement dans les champs urbains. Donc, simplement il y a des endroits où on a estimé qu'elle était plus fragile. Donc, on a fait un clin d'œil par rapport à notre espace agricole et rural du Pays de Rennes avec les clignotants que sont les champs urbains. Mais, le reste est tout aussi important. Seulement il est moins en danger c'est tout²¹. »

Le choix même de l'expression de « champ urbain » pour dénommer ces espaces agricoles à rayonnement métropolitain n'est pas anodin. Cette terminologie a été réfléchie et choisie consciemment en fonction des résonances qu'elle génère au sein de l'imaginaire collectif : « Ce sont donc des secteurs protégés à long terme, mais vraiment protégés car définis à la parcelle dans le Scot. Ils dépassent l'enjeu purement communal. C'est comme ça qu'est venu ce concept, petit à petit. On ne l'avait pas au départ. Au début il se nommait par un acronyme *Silvae*, secteur intercommunal pour les loisirs verts, l'agriculture et l'environnement. [...] Ça n'a pas plu aux élus. Ça a été transformé en "champ urbain", un mot beaucoup plus communicant et très intéressant. Et finalement le champ urbain, ces secteurs qui étaient d'une part à l'origine vraiment des secteurs de protection contre l'urbanisation, des secteurs agronaturels mais de loisirs, permettant les loisirs verts, sont devenus petit à petit des secteurs de protection de l'agriculture périurbaine. Et en fait, ils sont un peu les deux maintenant²². »

Le paysage nous est ainsi apparu comme une composante à part entière des projets de fabrique urbaine. Si une approche spécifique par et pour le paysage existait déjà dans deux des projets étudiés, nous avons cependant constaté que le paysage n'a jamais été considéré comme un *a priori*. Il a toujours été travaillé, discuté et ainsi revisité. En revanche, les constructions collectives du paysage se sont chaque fois appuyées sur différents refus. Ces refus traduisent dans leur ensemble l'idée que le paysage ne doit pas être considéré comme une entité à protéger mais comme une valeur participant au mieux-vivre métropolitain. Le paysage, créé en tant que complexe actif de la fabrique métropolitaine et nourri des multiples représentations individuelles qu'il génère, a ainsi permis la reformulation des objectifs généraux des projets de fabrique en objectifs spécifiques. Il nous apparaît alors comme un filtre par lequel les métropoles étudiées ont été réinterprétées et donc fabriquées. Enfin, nous nous sommes intéressés à ces métropoles pensées par le paysage en questionnant dans le réel et dans l'imaginaire le nouveau partenariat entre urbain et rural qu'elles semblent porter.

Notes

1. La loi relative à la Solidarité et au renouvellement urbain (Sru) a introduit le Scot dans notre système juridique afin de remplacer les schémas directeurs dont l'existence était discutée. Le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 a fixé l'entrée en vigueur des Scot au 1er avril 2001.
2. Le Sysdau a pour vocation de réaliser et de suivre la mise en œuvre du Scot de l'aire métropolitaine bordelaise. Le projet du Schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise a été arrêté le 31 mars 2000 avant l'entrée en vigueur de la loi Sru. Son approbation reste donc soumise au régime antérieur mais a valeur de Scot et produit les mêmes effets juridiques. Il devra cependant être approuvé en tant que Scot au plus tard 10 ans après la parution de la loi Sru, c'est-à-dire avant le 14 décembre 2010. L'agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole Aquitaine, appelée l'urba, est aussi partie prenante de cette révision.
3. Contrairement au Scot bordelais, la maîtrise d'ouvrage du Scot de l'agglomération de Montpellier n'a pas été assurée par un syndicat mixte mais par la Communauté d'agglomération de Montpellier elle-même. Le Scot montpelliérain a été approuvé par délibération le 17 février 2006. Aucune agence d'urbanisme de droit public n'existant à l'échelle de l'agglomération montpelliéraine, la maîtrise d'ouvrage du Scot a été confiée à des bureaux d'études privés.
4. Le syndicat mixte du Scot du Pays de Rennes est l'établissement de coopération intercommunale mis en place pour élaborer le Scot, le réviser et en assurer le suivi. Ce syndicat a engagé une procédure d'élaboration de Scot le 1er juillet 2003 et a demandé à l'agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise, l'Audiar, d'en assurer sa réalisation. Le projet de Scot a été arrêté en comité syndical le 20 décembre 2006.
5. Après avoir déterminé, en nous appuyant sur une analyse des jeux d'acteurs ainsi que sur des entretiens préliminaires, quels étaient les principaux acteurs des projets de Scot questionnés, nous avons été interviewer ces personnes. Ces entretiens, semi-directifs, ont été réalisés entre septembre 2008 et novembre 2009. Afin de respecter l'anonymat des personnes interviewées, nous avons pris le parti ici de ne pas divulguer leur nom.
6. Buyck, J., « Le paysage comme vecteur de projet métropolitain : le cas du Scot de l'agglomération de Montpellier », *Cahiers thématiques*, n°9, Lille, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, 2009, p. 79-95.
7. « Scot de l'agglomération de Montpellier. Entretiens avec Alfred Peter », n° 4, atelier Alfred Peter paysagiste, Strasbourg, septembre 2008, p. 1.
8. *Ibid.*
9. « Scot de l'aire métropolitaine bordelaise. Entretiens », n° 1, A'urba, Bordeaux, novembre 2009, p. 2.
10. *Ibid.*, p. 3
11. « Scot de l'aire métropolitaine bordelaise. Entretiens », n° 3, A'urba, Bordeaux, novembre 2009, p. 2.
12. « Scot de l'aire métropolitaine bordelaise. Entretiens », n° 4, A'urba, Bordeaux, novembre 2009, p. 3.
13. « Scot du Pays de Rennes. Entretiens », n°1, Pays de Rennes, Rennes, mars 2009, p. 3-4.
14. « Scot du Pays de Rennes. Entretiens », n°5, Audiar, Rennes, mars 2009, p. 2.
15. *Ibid.*
16. « Scot du Pays de Rennes. Entretiens », n°1, Pays de Rennes, Rennes, mars 2009, p. 5.

17. « Scot du Pays de Rennes. Entretiens », n°5, Y, Audiar, Rennes, mars 2009, p. 2.
18. « Scot de l'aire métropolitaine bordelaise. Entretiens avec Bertrand Folléa », n° 6, agence de paysage Folléa-Gauthier, Montrouge, novembre 2009, p. 7.
19. *Ibid.*, p. 5.
20. « Scot du Pays de Rennes, Entretiens », n°2, mairie d'une des communes du Pays de Rennes, Pays de Rennes, mars 2009, p. 5.
21. *Ibid.*
22. « Scot du Pays de Rennes. Entretiens », n°6, Audiar, Rennes, mars 2009, p. 6.

Jennifer Buyck

Architecte Insa, elle est actuellement chef de projet auprès de l'atelier de paysage Alfred Peter. Elle prépare, depuis janvier 2008, un doctorat (laboratoires Ceac, université de Lille 3, et Lacth, Ensap de Lille) bénéficiant d'une convention Cifre.

Courriel : buyck@alfredpeter.fr

Bibliographie

Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise, « Scot du Pays de Rennes : Projet d'aménagement et de développement durable », Rennes, syndicat mixte du Scot du Pays de Rennes, 2007, 50 p.

Barry, A., Ducasse, D., Machelart, E., Marotte, O., Miquel, P., et Pettersson, A., « État d'avancement des Scot au 1er janvier 2007 », Paris, Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, 2007, 20 p.

Blanchet, A., Gotman, A., *L'Enquête et ses méthodes : L'entretien*, Paris, Armand Collin, coll. « 128 », 2007, 128 p.

Benoît, C., « Le débat préalable », dans *Le SCOT : périmètre, élaboration et gestion*, Paris, Le Moniteur, Coll. « Guides juridiques », 2001, 204 p.

Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, *Le Schéma de cohérence territoriale, Scot : Contenu et méthodes*, Lyon, Certu, coll. « Aménagement et urbanisme », 2003, 110 p.

Masbouni, A., *Penser la ville par le paysage*, Paris, Éditions de La Villette, coll. « Projet urbain », 2002, 97 p.

Reichen et Robert & associés, Tetra, Peter, A., Mc Clure, B., Smets, M., *Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Montpellier*, Montpellier, Montpellier agglomération, 2006, 211 p.

Sieverts, T., *Entre-ville, une lecture de la Zwischenstadt*, Marseille, Parenthèses, coll. « eupalinos », 2004, 188 p.

Syndicat mixte du schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise, *Révision du schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise : plan 2010/2020*, Bordeaux, A'urba, 168 p.